



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Professions sociales

Question écrite n° 4271

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les preoccupations des personnels sociaux qui interviennent dans les hopitaux et etablissements sociaux concernant tout particulierement leur nouveau statut. Or, a ce jour, aucun texte n'a ete publie a ce sujet. A cet egard, il aimerait connaitre quelles sont les intentions de son ministere.

Texte de la réponse

Il est rappele a l'honorable parlementaire que la situation des personnels sociaux qui interviennent dans les etablissements hospitaliers a fait l'objet des decrets nos 93-651, 93-652, 93-653, 93-654, 93-655, 93-656, 93-657 et 93-658, publies au Journal officiel le 26 mars 1993.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4271

Rubrique : Fonction publique hospitaliere

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2151

Réponse publiée le : 31 janvier 1994, page 479